Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 2

Artikel: Le roi Joseph à Prangins : ou la berline du Conseil d'Etat de 1815

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PERM DE L'ARONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le roi Joseph à Prangins

ou la berline du Conseil d'Etat de 1815.

On sait à quel haut degré de puissance et de gloire Napoléon était arrivé dans les premières années de ce siècle. Maître du monde, il n'avait pour courtisans que des rois et des princes, et, disposant à son gré des trônes de l'Europe, il y plaçait sans scrupules les divers membres de sa famille. Ses frères, par exemple, furent très bien traités: Joseph eut la couronne d'Espagne, Louis celle de Hollande, Jérôme devint roi de Westphalie, et le prince Murat, beau-frère de Napoléon, alla s'asseoir sur le trône de Naples. Lucien, seul, refusa les faveurs de son illustre frère.

Mais, à partir de 1813, l'étoile du grand homme perdit son éclat. Pour avoir raison de ce colosse, les autres Etats de l'Europe se coalisèrent, battirent celui qui n'avait jamais cru qu'à la victoire, et l'envoyèrent à l'île d'Elbe, qui lui fut donnée en souveraineté.

Il faut avouer que le procédé des puissances alliées était on ne peut plus dérisoire : donner le gouvernement de ce petit territoire à ce grand conquérant qui venait de commander au monde, c'était vouloir renfermer dans la cage d'un canari l'aigle qui plane sur les hautes cimes, ou offrir au premier magistrat de la ville de Lausanne, en échange des magnificences de l'Hôtel-de-Ville, le syndicat de Montblesson.

Louis XVIII, qui attendait depuis longtemps un appartement aux Tuileries, y fut immédiatement installé par les alliés. Son premier soin fut de chasser poliment tous les Bonapartes du territoire français. Le roi Joseph, dont la chute amenée par la révolution espagnole, avait précédé celle de Napoléon, se réfugia au château de Prangins.

Louis-Napoléon, ex-roi de Hollande, vint aussi se fixer à la campagne de la Vuachère, près de Lausanne, où il se fit généralement aimer par la douceur et la simplicité de ses mœurs.

La présence en Suisse de ces grandeurs déchues ne nous était guère favorable; les puissances coalisées avaient l'œil sur nous, et les légitimistes français en étaient singulièrement contrariés. Celui de ces illustres réfugiés qui jetait tout particulièrement l'alarme dans le camp des Bourbons était le roi Joseph, accusé d'entretenir de fréquents rapports avec l'île d'Elbe, où l'ex-empereur, son frère, ne paraissait pas se plaire énormément.

Louis XVIII avait à peine pris possession de son nouvel appartement et défait ses malles, que déjà Napoléon débarquait à Cannes, et faisait boule de neige au milieu des populations qu'il traversait. Semant autour de lui l'enthousiasme, il arrivait à Paris presque sans résistance, tandis que Louis XVIII déménageait en toute hâte.

Aussitôt, la coalition qui avait détrôné Napoléon se renoua. Celui-ci ne se découragea point; entouré de troupes dévouées, il prit de nouveau l'offensive, et battit encore les Prussiens à Ligny; mais, trahi par un de ses généraux, il fut défait et vaincu à Waterloo.

Ce second règne avait duré cent jours.

Napoléon fut alors exilé à Ste-Hélène, et Louis XVIII put reprendre son poste, mais non sans quelque inquiétude; car on assure que, dans ses rêves agités, il voyait sans cesse revenir le grand homme, coiffé de son petit chapeau.

Mais revenons au roi Joseph. Les dénonciations aux ministres étrangers accrédités en Suisse ne cessèrent pas durant la seconde partie de 1814 et au commencement de 1815. Les bruits les plus étranges circulaient sur les intrigues politiques de ce personnage: M. Boinot, d'Aubonne, ancien secrétaire de l'Empire, était parti pour l'île d'Elbe; M. Veret, banquier à Nyon, avait fait plusieurs fois à Paris des transports d'argent pour le compte de Joseph Napoléon; on croyait avoir remarqué beaucoup d'activité dans l'arsenal de Morges; un M. Reboul, de Clarens, devait avoir trouvé, entre Nyon et le bois de Prangins, une superbe épée à poignée d'or, portant sur la lame les armes de Murat, roi de Naples, etc., etc. Ces conjectures prirent une telle consistance, que les défiances de la diplomatie étrangère à l'égard des populations vaudoises redoublèrent. Aussi, voyant la tournure sérieuse que prenaient les affaires pendant les Cent-Jours, le Conseil d'Etat du canton de Vaud dut se décider à procéder à l'arrestation de l'illustre réfugié de Prangins. Elle fut fixée au 19 mars. Le Conseil d'Etat, alors composé de treize membres, voulut y assister en corps et l'exécuter avec toutes les prévenances et le tact que comportait la personnalité de celui qui en était l'objet.

A cette époque, le Conseil d'Etat possédait une énorme berline, véritable arche de Noé, destinée à ses courses administratives, qu'on remisait dans un local situé sous les salles du château, où l'on voit aujourd'hui les bûchers de l'Etat. Ce véhicule avait de telles dimensions et faisait un tel vacarme lorsqu'il roulait sur le pavé, qu'il était connu de tout le monde, et ne pouvait sortir de sa remise sans être entouré d'une foule de curieux, suivis de tous les enfants de la ville.

La longueur de la berline était encore augmentée par un énorme coffre placé à l'arrière, destiné aux paperasses, au grand sceau de l'Etat et à quelques objets nécessaires aux cérémonies officielles. Sur ce coffre était le banc destiné à deux huissiers, vêtus aux couleurs cantonales.

Le 19 mars, au matin, les treize membres du Conseil d'Etat se réunirent au château pour le départ. La mise de ces messieurs était irréprochable: habit noir, culottes courtes, bas de soie, souliers à boucles, élégant tricorne et queue poudrée. Tous se placèrent à l'aise dans la berline, qui, traînée par quatre chevaux, dont M. Jules Perrin eût été jaloux, partit au galop, en imprimant à ses ressorts gigantesques un mouvement de haut en bas et de bas en haut qui berçait nos voyageurs on ne peut plus agréablement.

Douze chasseurs à cheval, destinés à escorter le prince jusqu'à destination, suivaient à quelque distance

Nos conseillers s'arrêterent à Rolle, à l'auberge de la Couronne, où le dîner avait été commandé la veille. L'étape fut longue; ces messieurs, doués d'un excellent appétit, dinèrent comme des princes en voyage. Le rôti fut attaqué avec beaucoup d'entrain, et de nombreuses bouteilles furent sablées.

L'aubergiste ayant appris, par leur conversation peu dissimulée, le but de leur course, prit la résolution subite de sauver le roi Joseph, dont il était un des admirateurs. Disons en passant que ce prince était très populaire et très aimé dans la contrée ; il avait des habitudes simples, des manières cordiales, un langage affable; il s'entretenait fréquemment avec nos paysans, ouvrait largement sa bourse à l'indigence, et occupait de nombreux travailleurs. On cite entre autre un trait assez ingénu de sa générosité. Un jardinier convenait avec lui du prix de ses journées. Le prince lui offrit 20 batz; mais le jardinier, tournant son vieux chapeau de paille dans ses mains, lui dit timidement : « Votre Majesté mettra bien la bouteille... » - Je le veux bien, répondit l'ex-roi en lui frappant sur l'épaule; mais comme je n'ai point de vin ordinaire, nous ajouterons deux francs par jour pour la bouteille.

Ces quelques détails feront assez comprendre la popularité dont jouissait, à la Côte, le frère de l'empereur, et pourquoi l'aubergiste de la *Couronne* voulut faciliter son évasion.

Pour assurer la réussite de son projet, il prolongea autant que possible le dîner de nos conseillers, leur offrit les meilleurs crûs de la Côte, et fit accompagner la tasse de café d'une bouteille d'eau de cerise qui croupissait depuis douze ans dans son cellier. La conversation s'anima à tel point, que nos honorables magistrats faillirent oublier le roi Joseph.

Le cocher, qui dégustait un excellent petit blanc, tout en contant fleurette à la cuisinière, n'y songeait pas davantage.

Depuis longtemps déjà, l'aubergiste avait envoyé en toute hâte une estafette au roi Joseph pour le conjurer de partir immédiatement. Il avait ensuite dit à son domestique, le gros Pierre: « Va vito doutâ l'écrou d'onna ruva dé cllia grossa berline, té deri prau porquié. Et comme Pierre paraissait hésiter, le maître ajouta d'un ton sévère: « Va lâi té dio!... Té vu fèré veire coumeint on reinvècé on gouvernémeint.»

En bon et sidèle serviteur, Pierre ôta l'écrou.

Ensin nos conseillers, l'œil brillant, la joue empourprée par un dîner copieux, se déciderent à se remettre en route.

Le cocher fit claquer son fouet, et la berline partit au galop.

A peine avait-elle laissé derrière elle les dernières maisons de Rolle, que la roue quitta l'essieu; la berline se coucha sur son flanc gauche, et les treize conseillers d'Etat roulèrent dans le fossé. M. Bergier eut le nez fortement contusionné; M. Pidou était tombé de tout son poids sur le tricorne de son collègue Muret, qui avait pris des formes fantastiques; M. Clavel avait le pied sur la cadenette du colonel Sigismond de la Harpe, et les deux huissiers se débattaient dans un buisson d'églantier.

Cette catastrophe ne contribua guère à la rapidité du voyage : quand nos magistrats arrivèrent au château de Prangins, l'oiseau n'était plus au nid.

L. M.

La toupena dé la sorciré.

(Conto.)

L'est villie et revillie cllia toupena, et cè que la fabriquâhié n'a pas mè mau âi dints.

Mâ, se vola veyai l'est asse balla qué nâova. L'est grossa, avouè onna balla pansa, quiet : on biau mâobllio dais z'autros iadzos iô lo bûro ne sé vindai pas on fran et demi la livra coumin ora.

Et poui, l'est bin tienduva: lo dedin couleu bûro couè, et lo défrou musco. Et su cè musco l'ai ant marqua l'annaïé 1743, que vos fréméra que l'est in loton.

N'est pas l'imbarras, mâ, po onna balla toupena, l'est onna balla toupena.

Et se vo l'ohiessai sena, l'est tot on que la clliotse d'ardzin de Losena.

Ma rière-rière-mèré-grand qu'on lai desai Caton, l'avai z'ûa d'onna catalare* que vegnai du pai l'Elsace. Et cllia catalare, qu'allavé adé dé draite et dé gautse, fasai on bokenet la sorcîré et on la craignai coumin lo fû.

Adon, on dzo que l'étai vegnaîte din noûtron veladzo, l'avai z'u l'aberdze tsî mon villio pèré-grand avouè son tsai et son bourrisquo.

^{*} Marchande ambulante de terre cuite.